

Vous aimez la perspective :

- de gérer au quotidien, un club, une association ou une entreprise relevant du domaine du sport ou de l'animation?
- de travailler en équipe
- d'œuvrer au développement de vos activités et prestations sportives ou culturelles

Alors ce métier est peut-être « fait pour vous ».



Mai
2015

Directeur d'une structure associative ou sportive

Le directeur d'un club ou d'une association est en général un ancien animateur qui a accédé au poste de direction après avoir cumulé plusieurs années d'expérience sur le terrain.

Il est responsable des tâches administratives, du personnel et du développement de sa discipline ou de son activité culturelle. Les directeurs de clubs ou d'établissements de tourisme, doivent posséder les qualités et les compétences d'un véritable chef d'entreprise.

Ils doivent être polyvalent et posséder des notions de management. Des talents d'organisateur et de communicant sont par ailleurs essentiels.

Le Directeur peut exercer dans les associations sportives, les entreprises

du secteur sportif professionnel. Il peut intervenir également auprès de tous les publics compétiteurs. Dans le domaine de l'animation, il peut prendre la tête de grosses structures associatives telles que des centres socio-culturels par exemple.

Les fonctions de directeur:

- Il exerce son activité d'encadrement en toute autonomie.
- Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il conduit par délégation, le projet de la structure.
- Il encadre des animateurs.
- Il encadre des activités complexes de formation.
- Il conçoit le projet de la structure et la dirige.

Formation	Où exercer ce métier ?
- Master STAPS « Politiques Sportives et Aménagement des territoires » (Niveau II)	- Dans des associations sportives ou socio-culturelles
- DESJEPS (Niveau II) (Secteur sport)	- Dans des clubs de sport
- DE DPAD (Niveau II) (Secteur animation)	- En tant qu'encadrant indépendant, travaillant à son propre compte
- Concours de Conseiller des APS (Catégorie A)	

En savoir plus

- Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions

www.onisep.fr

- Les métiers du sport
www.metier-sport.com

- Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport
www.acteursdusport.fr

Pour aller plus loin dans vos recherches, le site du Pôle Emploi va vous permettre d'accéder aux différentes fiches métiers et **codes ROME**.*

K1802 : Développement local
G 1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

* Le code ROME sert à identifier aussi précisément que possible chaque métier. Il s'agit d'un répertoire comprenant plus de 10 000 appellations de métiers et d'emplois.

Diplômes relevant de l'Enseignement Supérieur

Master Politiques Sportives et Aménagement des territoires

Faculté des Sciences du Sport
>14 rue Descartes - BP 80010
67000 STRASBOURG Cedex
Tel : 03 68 85 67 82
Tel Pôle Master : 03 68 85 67 71
staps@unistra.fr
<http://f3s.unistra.fr/>

Master Marketing et Gestion du sport

Faculté des Sciences du Sport
>14 rue Descartes - BP 80010
67000 STRASBOURG Cedex
Tel : 03 68 85 67 82
Tel Pôle Master : 03 68 85 67 71
staps@unistra.fr
<http://f3s.unistra.fr/>

Procédure d'admission en M1:

- Etre titulaire d'une Licence STAPS (de préférence)
- Constitution d'un dossier validé par une commission + audition

Procédure d'admission en M2:

- Etre titulaire de la première année du Master ou d'un diplôme équivalent et avoir obtenu des notes égales ou supérieures à 10 (30 étudiants maximum par promotion).

Modalités d'inscription:

- Formation initiale
- DIF

Lieu de formation : Strasbourg

Nota bene : Le candidat qui souhaite suivre cette formation doit pouvoir justifier d'une expérience significative dans le domaine sportif (exemple : travailler en tant que bénévole dans diverses associations). Cette expérience volontaire est vivement recommandée car elle permet de constituer un réseau de professionnels au sein des fédérations sportives. En plus de pouvoir débiter sa carrière pro-

fessionnelle dans le secteur sportif, il est possible avec ce diplôme de se présenter au concours de Conseiller Territorial des APS (Concours A de la Fonction Publique Territoriale)

Diplômes relevant du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports

DESJEPS (niveau II)

La formation au DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de directeur de projet, directeur de structure ou directeur sportif dans le champ de la mention obtenue. Ce diplôme permet, en outre, de se présenter aux concours de Conseiller des activités physiques et sportives et d'Attaché spécialité animation de la fonction publique territoriale.

Ce diplôme est délivré par la voie de l'obtention des quatre unités capitalisables constitutives du diplôme, ou par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Le DESJEPS s'inscrit dans une démarche globale de rénovation des diplômes qui vise à terme, le remplacement de l'ancien BEES second degré.

Modalités:

Les candidats devront passer des épreuves de sélection, validant ou non leur entrée en formation. Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charges du coût de la formation sont envisageables (contrat de professionnalisation, Congé Individuel de Formation...)

Pré-requis :

Cette formation est accessible :
- aux personnes titulaires du DEFA, du DEJEPS « animation socio-éducative ou culturelle » ou d'un diplôme de niveau III du champ de

l'animation enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

- aux personnes justifiant d'une expérience de 36 mois (2400 h) d'activité professionnelle ou bénévole.

L'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) est également requise.

Aucun DESJEPS ne se fait en Alsace à ce jour.

Trajectoire Formation

Maison des Métiers de la Ville
13, avenue Léon Blum
25200 MONTBELIARD
Tel : 03 81 96 70 92
www.trajectoire-formation.com
contact@trajectoire-formation.com

CREPS de Lorraine

1, avenue Foch – CS 30020 –
54271 ESSEY-les-NANCY CEDEX
Tel : 03 83 18 10 20
formation@creps-lorraine.sports.gouv.fr
www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr

Liste non-exhaustive